

N^{os} de mat,
voir au des.

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERAS IUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire ou en limite des communes de Carouge, Bernex, Confignon, Genève, Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Veyrier.

du 29 juin 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes intéressées ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R E T E

Les dénominations et modifications suivantes :

1. Route du Val-d'Arve (lieu-dit) - Carouge
à la nouvelle artère du contournement de Carouge (en projet), partant de la route de Veyrier (au Val d'Arve), et aboutissant à la route de Saint-Julien (à la hauteur du chemin de la Marbrerie).
2. Route de Chancy CV-4766
à l'artère partant désormais du pont de Saint-Georges (Genève / Plainpalais), et aboutissant à la route du Moulin-Roget (à l'entrée de Chancy), en passant sur le territoire ou en limite des communes de Genève, Lancy, Onex, Confignon, Bernex, Cartigny, Laconnex, Avully, Avusy et Chancy.
3. Route de l'Uche (lieu-dit) - Veyrier (RC. N° 26)
à l'artère projetée, partant de la route de Veyrier (à l'entrée du village), et aboutissant à la route du Pas-de-l'Echelle (au Petit-Veyrier).

./.

4. Route de Saint-Georges (lieu-dit) - Lancy

CV-21571

à l'artère partant désormais de la route de Chancy (Rampe Quidort), et aboutissant à la route du Pont-Butin (au Stand de Saint-Georges).

5. Route du Pont-Butin - Lancy, (y compris le pont de Lancy)

CV-3514

à l'artère partant désormais du pont-Butin, et aboutissant à la route du Grand-Lancy (au Grand-Lancy).

6. Route Antoine-MARTIN (ancien chemin) - Veyrier

CV-15105

à l'artère actuellement dénommée chemin Antoine-MARTIN, partant de la route de Veyrier (au Stand), et aboutissant désormais au chemin des Marais.

l'A.C.E. du 11 mai 1935 (Veyrier), est modifié en conséquence.

7. Route de La Chapelle (lieu-dit) - Lancy / Plan-les-Ouates

à l'artère dénommée actuellement route et chemin de La Chapelle, partant de la route de Saint-Julien (sur Lancy), et aboutissant à la route d'Annecy (sur Plan-les-Ouates).

l'A.C.E. du 9 juillet 1948, chiffre 4 (Lancy) est modifié dans ce sens.

8. Route de Certoux - Perly-Certoux / Bernex

CV-4359

à l'artère partant de la route de Saint-Julien 288, (à La Porcherie - sur Perly-Certoux), et aboutissant à la route de Lully (Bernex), en passant par les villages de Perly et de Certoux.

l'A.C.E. du 17 juin 1944 est abrogé.

Route de Lully (lieu-dit) - Perly-Certoux / Bernex

CV-56193

à l'artère connue actuellement sous les noms de chemin du Champ-Dunand et de chemin de la Chapelle - partant de la route de Certoux (à l'est de Certoux), et aboutissant à la route de Soral (à Lully, sur Bernex), par le pont de Lully.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er août 1976

* * *

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Police	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	1 ex.
Cadastre	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Halland